



101875502

ELR/CT/

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE VINGT HUIT FÉVRIER

A CHARTRES (28000) 29 Boulevard Chasles,
PARDEVANT Maître Edouard-Louis REPAIN Notaire Associé de la
Société par Actions Simplifiée « ALTER EGO NOTAIRES », dont le siège est à
CHARTRES (Eure-et-Loir), 29 Boulevard Chasles, titulaire d'un Office Notarial à
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (Eure et Loir), 1, Rue Emile Labiche,
numéro CRPCEN 28011,

EST ETABLIE LA PRESENTE DONATION-PARTAGE.

IDENTIFICATION DES PARTIES

DONATEUR

Madame Marie-José Marcelle Annette **DORET**, exploitante agricole retraitée,
demeurant à PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT (75006) 15 boulevard du
Montparnasse.

Née à CHATEAUDUN (28200), le 2 mars 1953.

Veuve de Monsieur Jean-Michel Raymond Albert **AVENET** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.
est présente à l'acte.

Ci-après figurant sous le nom le "**DONATEUR**".

DONATAIRES

1/- Monsieur Clément Jean-Michel Gérard **ALLARD**, opérateur - animateur
attractions, demeurant à ORLEANS (45000) 7 rue de la Bretonnerie.

Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 9 juillet 2005.

Célibataire majeur.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

2/- Monsieur Quentin Pierre Guillaume **ALLARD**, lycéen, demeurant à ORLEANS (45000) 7 rue de la Bretonnerie.
Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 12 septembre 2007.
Mineur.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

3/- Monsieur Thomas Henri José **ALLARD**, collégien, demeurant à ORLEANS (45000) 7 rue de la Bretonnerie.
Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 7 mai 2010.
Mineur.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

4/- Mademoiselle Chloé Sophie Séverine **ALLARD**, écolière, demeurant à ORLEANS (45000) 7 rue de la Bretonnerie.
Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 7 décembre 2013.
Mineure.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

5/- Monsieur Louis Paul Jean-Michel **PANTHOU**, lycéen, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 29 rue de l'Est.
Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 5 février 2006.
Célibataire majeur.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

6/- Madame Camille Laure Marie **PANTHOU**, lycéenne, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 29 rue de l'Est.
Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 28 septembre 2008.
Mineure.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

7/- Monsieur Charles Stéphane Antoine **PANTHOU**, collégien, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 29 rue de l'Est.
Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 16 mars 2011.
Mineur.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

8/- Mademoiselle Marie Suzanne **AVENET**, collégienne, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 27 rue de Bergette.
Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 28 décembre 2010.
Mineure.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

9/- Mademoiselle Edwige Pauline Marie **AVENET**, collégienne, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 27 rue de Bergette.

Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 13 novembre 2012.

Mineure.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

10/- Monsieur Jean-Baptiste Benoist Marie **AVENET**, écolier, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 27 rue de Bergette.

Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 31 janvier 2015.

Mineur.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

11/- Monsieur Simon Hervé Marie **AVENET**, écolier, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 27 rue de Bergette.

Né à POISSY (78300) le 1er mai 2017.

Mineur.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

12/- Et Monsieur François Marie **AVENET**, écolier, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 27 rue de Bergette.

Né à POISSY (78300) le 21 mai 2020.

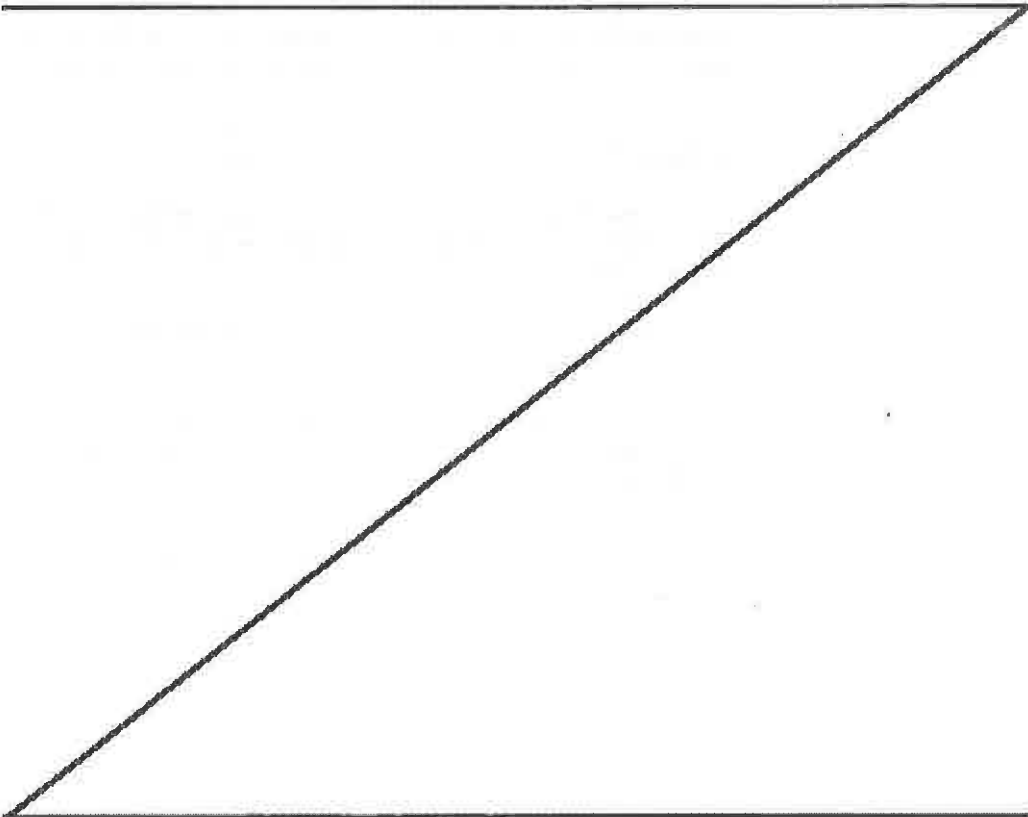
Mineur.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après figurant sous le nom le "**DONATAIRE**" ou les "**DONATAIRES**".

PETITS ENFANTS du "**DONATEUR**".



DONATAIRES MINEURS

Monsieur Quentin ALLARD, Monsieur Thomas ALLARD et Mademoiselle Chloé ALLARD, Mademoiselle Camille PANTHOU, Monsieur Charles PANTHOU, Mademoiselle Marie AVENET, Mademoiselle Edwige AVENET, Monsieur Jean-Baptiste AVENET, Monsieur Simon AVENET et Monsieur François AVENET sont actuellement mineurs non émancipés.

Par suite, ils sont représentés aux présentes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 935 du Code civil, savoir :

1/- Monsieur Quentin ALLARD, Monsieur Thomas ALLARD et Mademoiselle Chloé ALLARD, par :

Monsieur Stéphane René **ALLARD**, directeur marketing, époux de Madame Anne-Laure Janine Solange **AVENET**, demeurant à ORLEANS (45000) 7 rue de la Bretonnerie,

Né à VILLERUPT (54190) le 16 octobre 1975.

Marié à la mairie de NOGENT-LE-ROTHOU (28400) le 22 septembre 2001 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean Michel BOUVIER, notaire à REMALARD (Orne), le 11 septembre 2001.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Ici présent,

Agissant en tant que titulaire de l'autorité parentale et administrateur des biens de ses enfants mineurs, donataires aux présentes, à l'effet de les représenter et accepter la donation qui leur est consentie par Madame Marie-José AVENET.

Et consentir à la désignation d'un tiers administrateur des biens donnés par Madame Marie-José AVENET « DONATEUR »,

Madame Anne-Laure Janine Solange **AVENET**, contrôleur de gestion, épouse de Monsieur Stéphane René **ALLARD**, demeurant à ORLEANS (45000) 7 rue de la Bretonnerie.

Née à NOGENT-LE-ROTHOU (28400) le 27 novembre 1976.

Mariée avec Monsieur Stéphane René ALLARD, comme indiqué ci-dessus.

Ici présente,

Est également intervenue aux présentes, pour accepter la mission de tiers administrateur des biens donnés qui lui est confiée par Madame Marie-José AVENET « DONATEUR ».

2/- Mademoiselle Camille PANTHOU et Monsieur Charles PANTHOU, par :

Monsieur Guillaume Philippe **PANTHOU**, ingénieur aéronautique, époux de Madame Sophie Maryvonne Thérèse **AVENET**, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 29 rue de l'Est,

Né à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) le 15 janvier 1977,

Marié à la mairie de NOGENT-LE-ROTHOU (28400) le 13 septembre 2003 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean Michel BOUVIER, notaire à REMALARD (Orne), le 19 juillet 2003.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Ici présent,

Agissant en tant que titulaire de l'autorité parentale et administrateur des biens de ses enfants mineurs, donataires aux présentes, à l'effet de les représenter et accepter la donation qui leur est consentie par Madame Marie-José AVENET.

Et consentir à la désignation d'un tiers administrateur des biens donnés par Madame Marie-José AVENET « DONATEUR »,

Madame Sophie Maryvonne Thérèse **AVENET**, juriste, épouse de Monsieur Guillaume Philippe **PANTHOU**, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 29 rue de l'Est.

Née à NOGENT-LE-ROTHOU (28400) le 8 mars 1979.

Mariée avec Monsieur Guillaume Philippe **PANTHOU**, comme indiqué ci-dessus.

Ici présente,

Est également intervenue aux présentes, pour accepter la mission de tiers administrateur des biens donnés qui lui est confiée par Madame Marie-José AVENET « DONATEUR ».

3/- Mademoiselle Marie AVENET, Mademoiselle Edwige AVENET, Monsieur Jean-Baptiste AVENET, Monsieur Simon AVENET et Monsieur François AVENET, par :

Madame Louise Luce Marie **FERRIER**, médecin, épouse de Monsieur Pierre-Laurent Yves Michel **AVENET**, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 27 rue de la Bergette.

Née à POITIERS (86000) le 22 août 1983.

Mariée à la mairie de PARIS 7ÈME ARRONDISSEMENT (75007) le 21 juin 2007 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître DALLEE, notaire à PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT (75005), le 27 avril 2007.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ici présente,

Agissant en tant que titulaire de l'autorité parentale et administratrice des biens de ses enfants mineurs, donataires aux présentes, à l'effet de les représenter et accepter la donation qui leur est consentie par Madame Marie-José AVENET.

Et consentir à la désignation d'un tiers administrateur des biens donnés par Madame Marie-José AVENET « DONATEUR »,

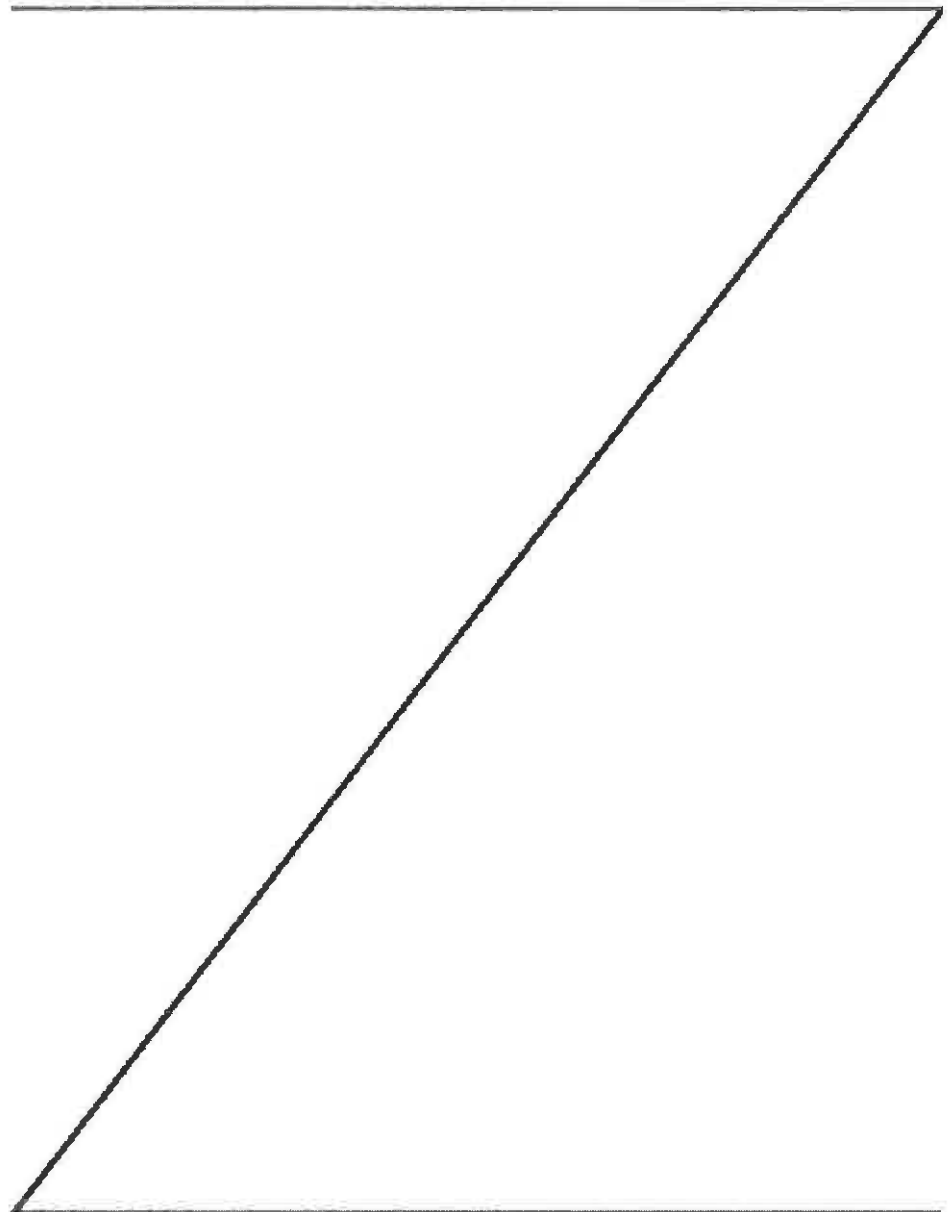
Monsieur Pierre-Laurent Yves Michel **AVENET**, médecin urgentiste, époux de Madame Louise Luce Marie **FERRIER**, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 27 rue Bergette.

Né à LE MANS (72000) le 27 mars 1982.

Marié avec Madame Louise Luce Marie **FERRIER**, comme indiqué ci-dessus.
Ici présent,

Est également intervenu aux présentes, pour accepter la mission de tiers administrateur des biens donnés qui lui est confiée par Madame Marie-José AVENET « DONATEUR ».

Le « DONATEUR » et « DONATAIRES » préalablement à l'a présente donation exposent ce qui suit :



Une société dénommée « A.P.A. BONVILLETTE », dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme

La société a la forme d'une société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil, et par les présents statuts.

Objet :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

A ce titre plus particulièrement, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par mise à disposition de ses associés à titre gratuit, d'un corps de ferme sis à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) au lieudit « Bonvillette ».

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

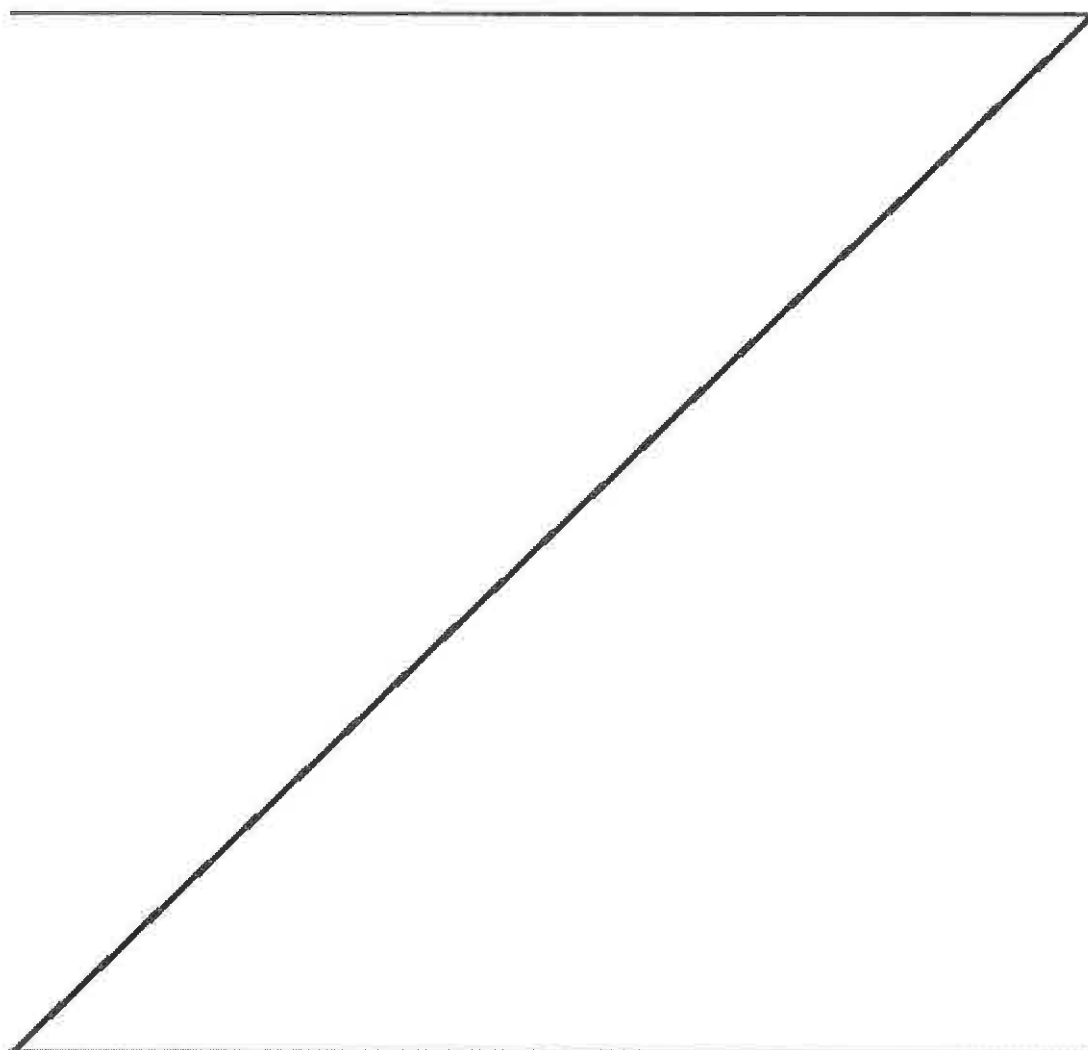
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège :

Le siège social a été fixé à : FRESNAY-L'EVEQUE (28310), BONVILLETTE.

Durée :

La société a été constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années

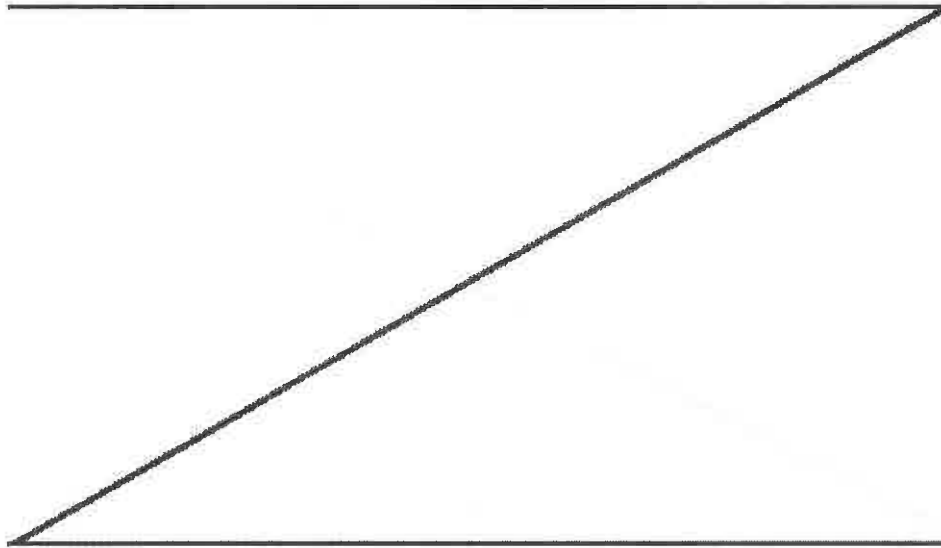


PREMIERE PARTIE - MASSE DES BIENS DONNES ET A PARTAGER

Les biens propres présentement donnés par Madame Marie-José AVENET se compose de :

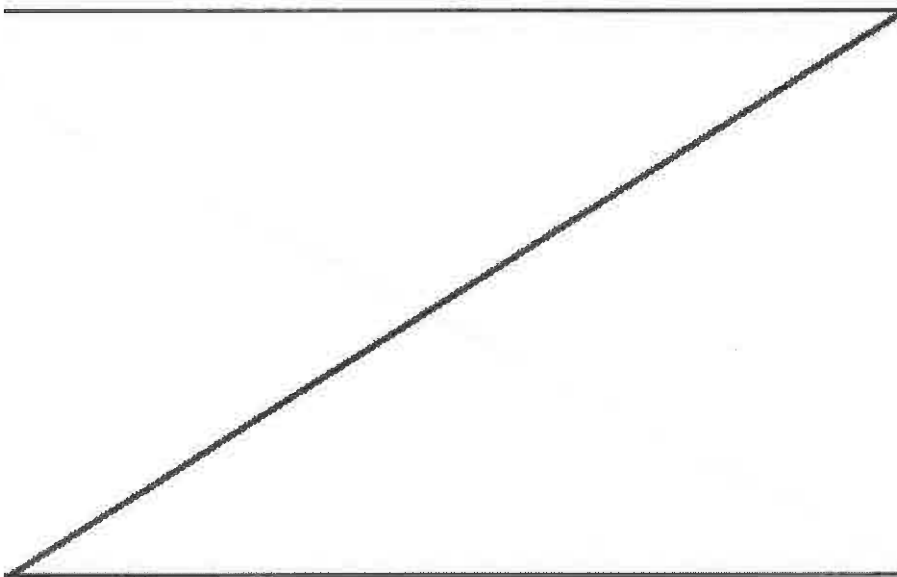
Article un

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 1 à 2190 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



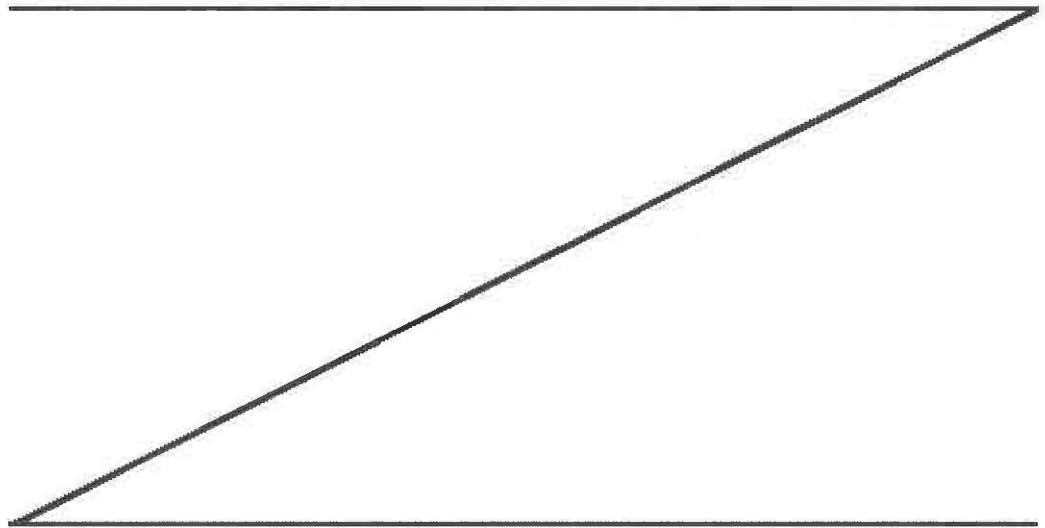
Article deux

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 2191 à 4380 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



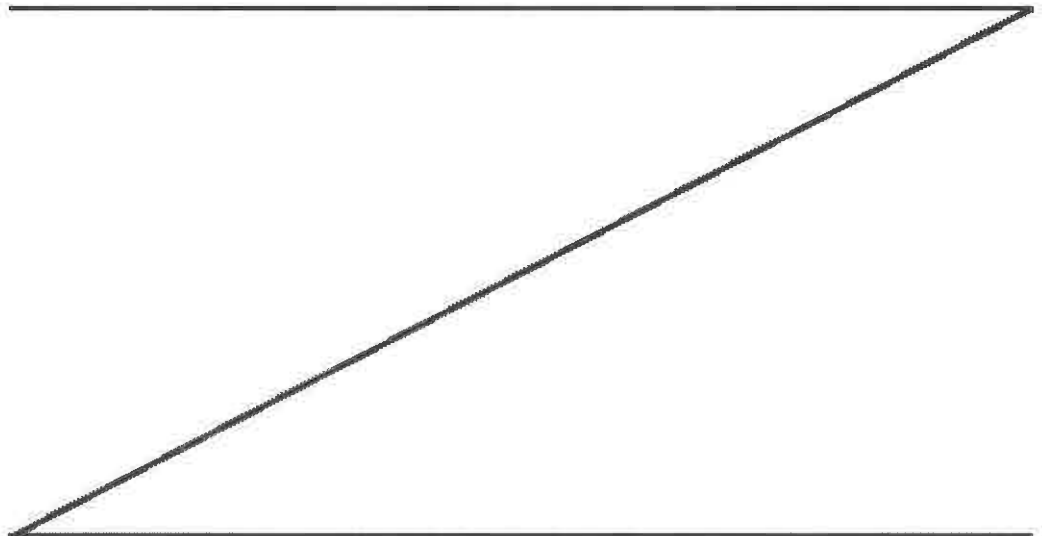
Article trois

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 4381 à 6570 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



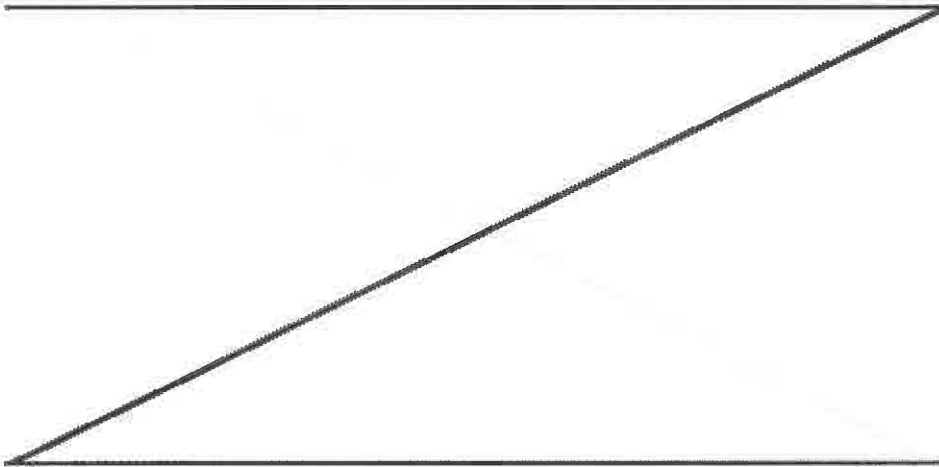
Article quatre

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 6571 à 8760 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



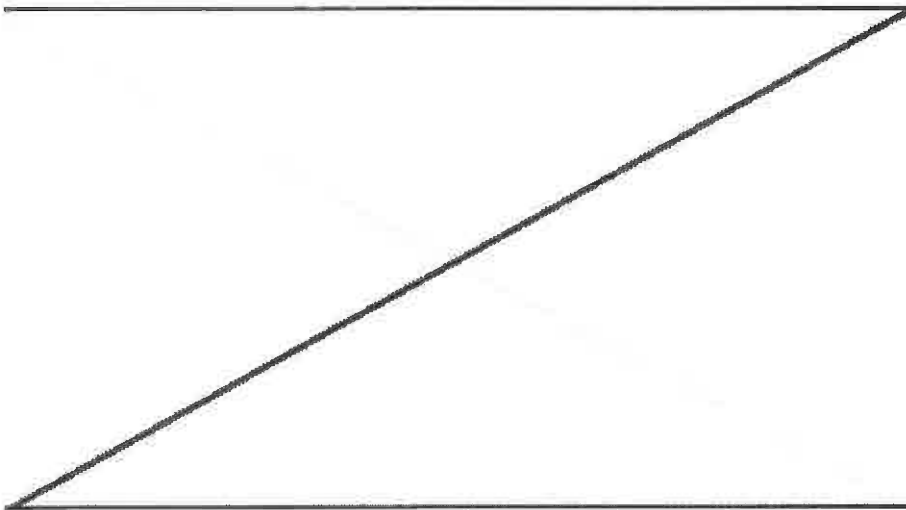
Article cinq

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 8761 à 10950 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



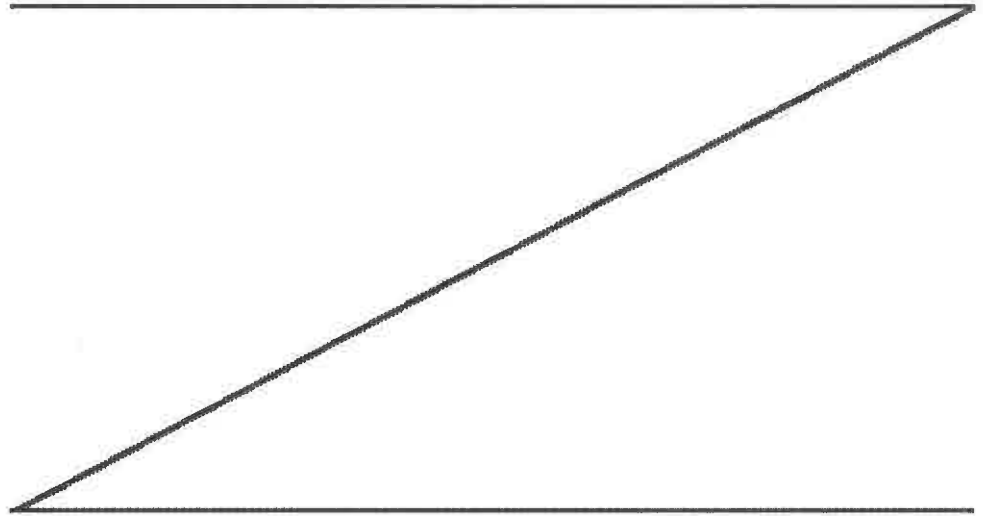
Article six

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 10951 à 13140 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



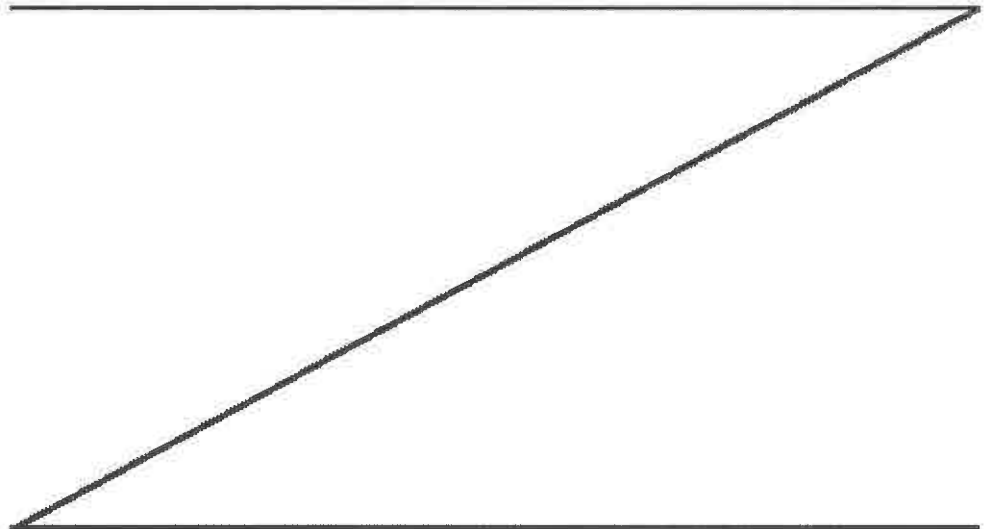
Article sept

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 13141 à 15330 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



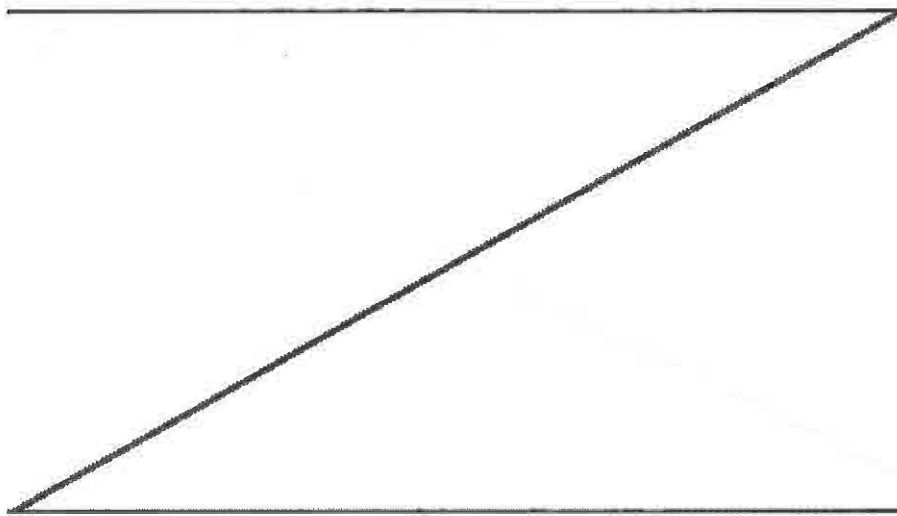
Article huit

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 15331 à 17520 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



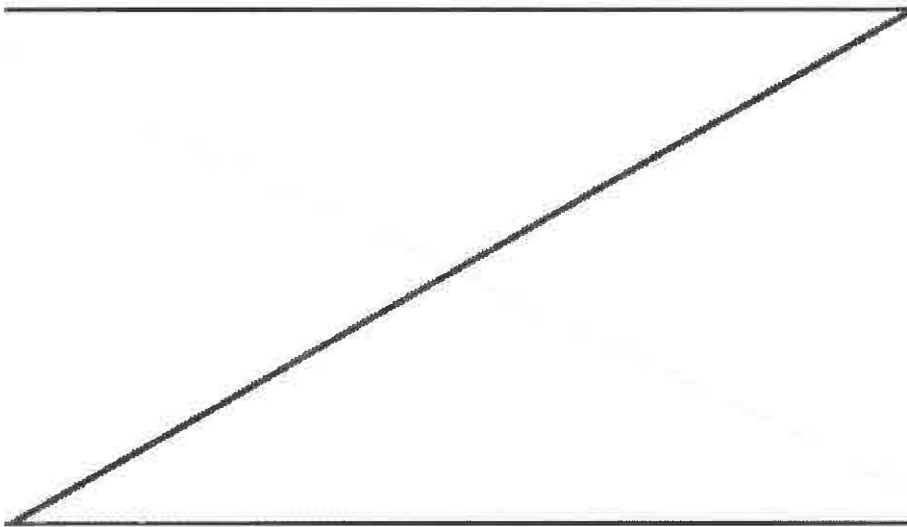
Article neuf

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 17521 à 19710 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



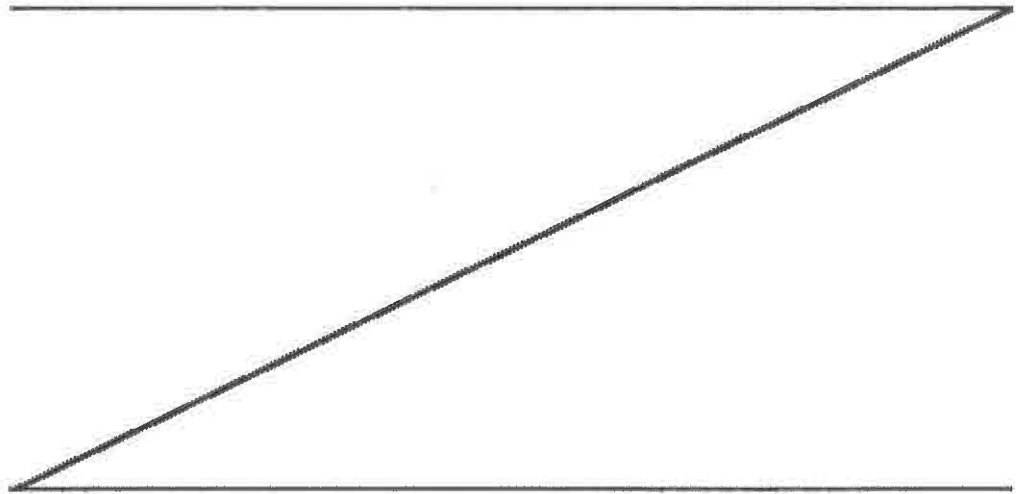
Article dix

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 19711 à 21900 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



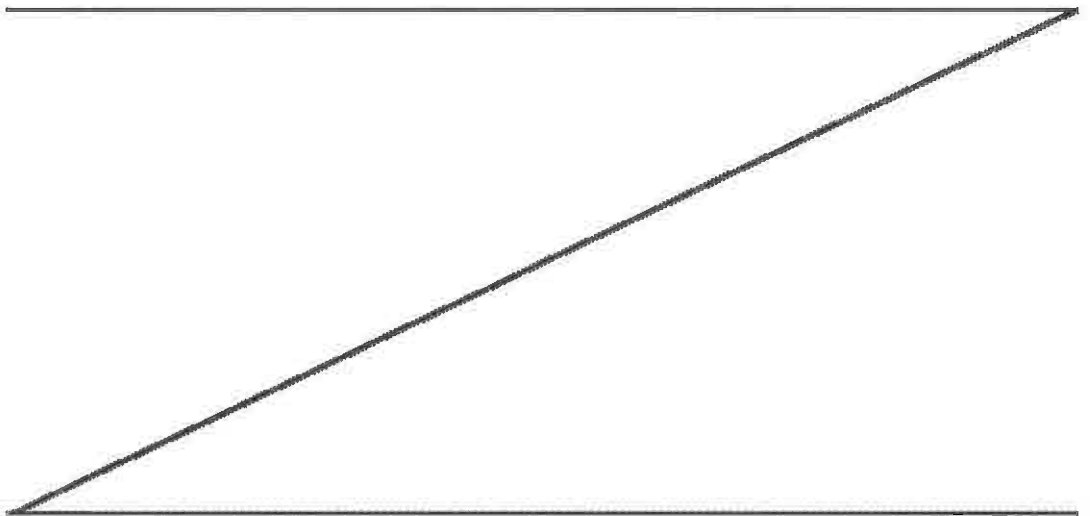
Article onze

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 21901 à 24090 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



Article douze

La nue-propriété de 2 190 parts sociales numérotées 24091 à 26280 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, au capital de 267 300,00 Euros, ayant son siège social à FRESNAY-L'EVEQUE (28310) Bonvillette, en cours d'immatriculation au RCS de CHARTRES (28000),



DEUXIEME PARTIE - VALEURS DES DROITS A ATTRIBUER AUX COPARTAGES
--

Les droits que le **DONATEUR** va attribuer à chacun des donataires copartagés équivalent à :

Les donataires relèvent donc de trois souches.

-La souche de Madame Anne-Laure ALLARD qui comprend Clément, Quentin, Thomas et Chloé ALLARD, à concurrence de : 87 600/262 800^{èmes} des biens donnés.

-La souche de Madame Sophie PANTHOU qui comprend Louis, Camille et Charles PANTHOU, à concurrence de : 65 700/262 800^{èmes} des biens donnés.

-La souche de Monsieur Pierre-Laurent AVENET qui comprend Marie, Edwige, Jean-Baptiste, Simon et François AVENET, à concurrence de : 109 500/262 800^{èmes} des biens donnés.

TROISIEME PARTIE – ATTRIBUTIONS AUX COPARTAGES

Attribution à Monsieur Clément ALLARD

Il lui est attribué, ce qu'il accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 1 à 2190 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Monsieur Quentin ALLARD

Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 2191 à 4380 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Monsieur Thomas ALLARD

Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 4381 à 6570 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Mademoiselle Chloé ALLARD

Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 6571 à 8760 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Monsieur Louis PANTHOU

Il lui est attribué, ce qu'il accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 8761 à 10950 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Mademoiselle Camille PANTHOU

Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 10951 à 13140 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Monsieur Charles PANTHOU

Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 13141 à 15330 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Mademoiselle Marie AVENET

Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 15331 à 17520 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Mademoiselle Edwige AVENET

Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 17521 à 19710 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Monsieur Jean-Baptiste AVENET

Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 19711 à 21900 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Monsieur Simon AVENET

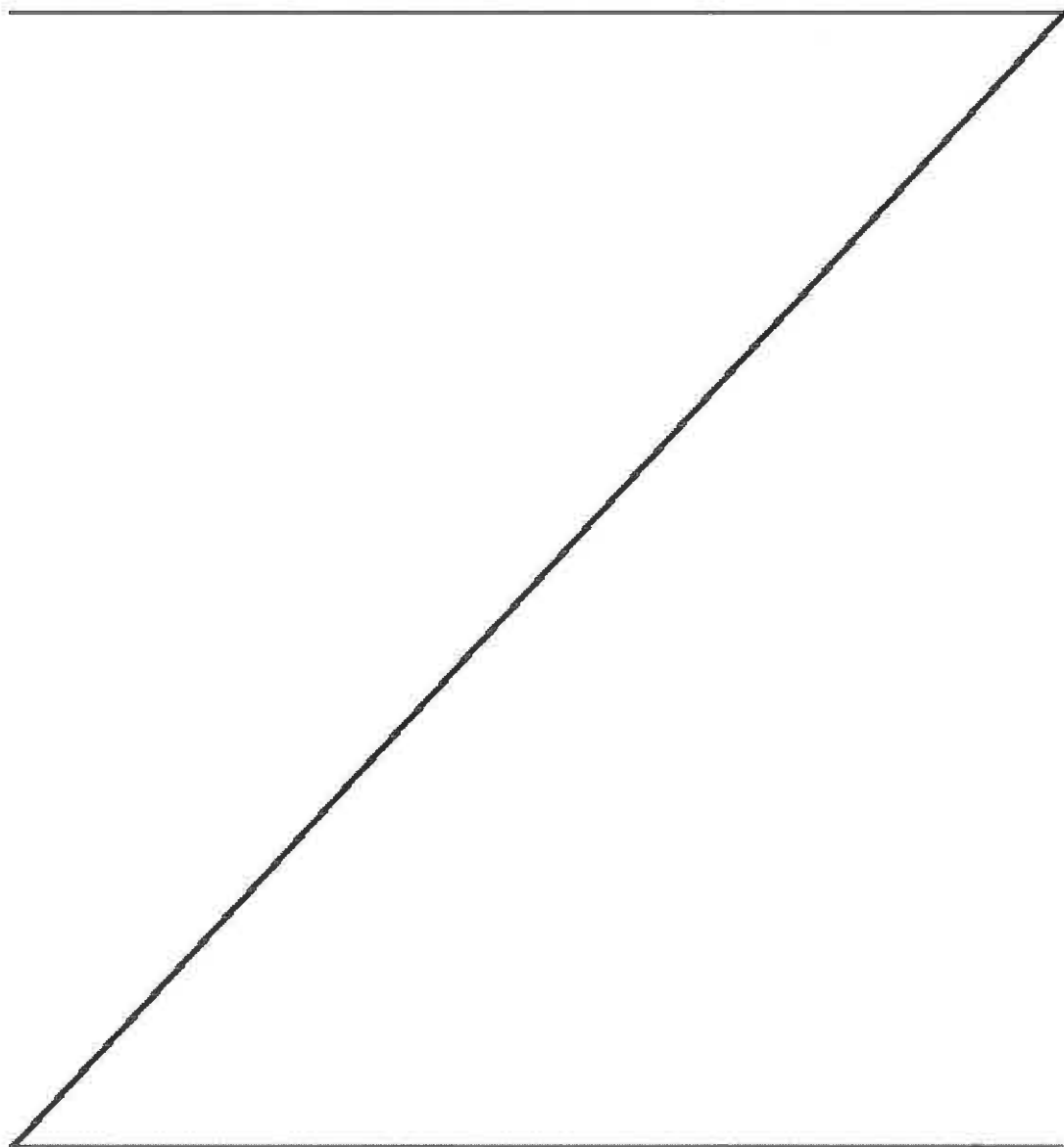
Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 21901 à 24090 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,

Attribution à Monsieur François AVENET

Il lui est attribué, ce que son représentant accepte :

- **La nue-propriété de 2 190 parts sociales** numérotées 24091 à 26280 inclus de la société dénommée A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière, formant l'article un de la masse,



TRANSFERT DE PROPRIETE - MODALITES DE JOUISSANCE

Le **DONATAIRE** sera nu-propriétaire à compter de ce jour, il n'aura la jouissance qu'à compter du jour de l'extinction de l'usufruit réservé par le **DONATEUR**, et de l'éventuel usufruit successif ci-après relaté, en cas de survie desdits bénéficiaires.

MODIFICATION DES STATUTS

MISE A JOUR DES STATUTS

La publication de la mise à jour des statuts sera effectuée auprès du greffe du tribunal de commerce compétent par les soins du notaire soussigné.

Comme conséquence de la donation-partage de parts sociales qui précède, l'article ci-après des statuts sera rédigé comme suit :

ARTICLE 7 . CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT SOIXANTE-SEPT MILLE TROIS CENTS EUROS (267 300,00 EUR).

Il est divisé en 26730 parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 26730 inclus, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, comme suit :

Associés	Toute propriété	Nue-propriété	Usufruit
<u>Madame Marie-José AVENET née DORET</u> - 26280 parts sociales numérotées 1 à 26280 inclus en usufruit..... - 450 parts sociales numérotées 26281 à 26730 inclus en usufruit.....			26280 parts 450 parts
<u>Madame Anne-Laure ALLARD née AVENET</u> - 150 parts sociales numérotées 26281 à 26430 inclus en nue-propriété.....		150 parts	
<u>Madame Sophie PANTHOU née AVENET</u> - 150 parts sociales			

numérotées 26431 à 26580 inclus en nue-propriété.....		150 parts	
<u>Monsieur Pierre-Laurent AVENET</u> - 150 parts sociales numérotées 26581 à 26730 inclus en nue-propriété.....		150 parts	
<u>Monsieur Clément ALLARD</u> - 2190 parts sociales numérotées 1 à 2190 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Quentin ALLARD</u> - 2190 parts sociales numérotées 2191 à 4380 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Thomas ALLARD</u> - 2190 parts sociales numérotées 4381 à 6570 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Mademoiselle Chloé ALLARD</u> - 2190 parts sociales numérotées 6571 à 8760 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Louis PANTHOU</u> - 2190 parts sociales numérotées 8761 à 10950 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	

<u>Mademoiselle Camille PANTHOU</u> - 2190 parts sociales numérotées 10951 à 13140 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Charles PANTHOU</u> - 2190 parts sociales numérotées 13141 à 15330 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Mademoiselle Marie AVENET</u> - 2190 parts sociales numérotées 15331 à 17520 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Mademoiselle Edwige AVENET</u> - 2190 parts sociales numérotées 17521 à 19710 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Jean-Baptiste AVENET</u> - 2190 parts sociales numérotées 19711 à 21900 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	
<u>Monsieur Simon AVENET</u> - 2190 parts sociales numérotées 21901 à 24090 inclus en nue-propriété.....		2190 parts	

Monsieur François AVENET - 2190 parts sociales numérotées 24091 à 26280 inclus en nue- propriété.....		2190 parts	
Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social.....		26730 parts	26730 parts

Dispense de signification à la société

Au présent acte, interviennent Mesdames Marie-José AVENET, Anne-Laure ALLARD, Sophie PANTHOU et Monsieur Pierre-Laurent AVENET, ici présents, agissant en qualité de gérants de la société A.P.A. BONVILLETTE, société civile immobilière,

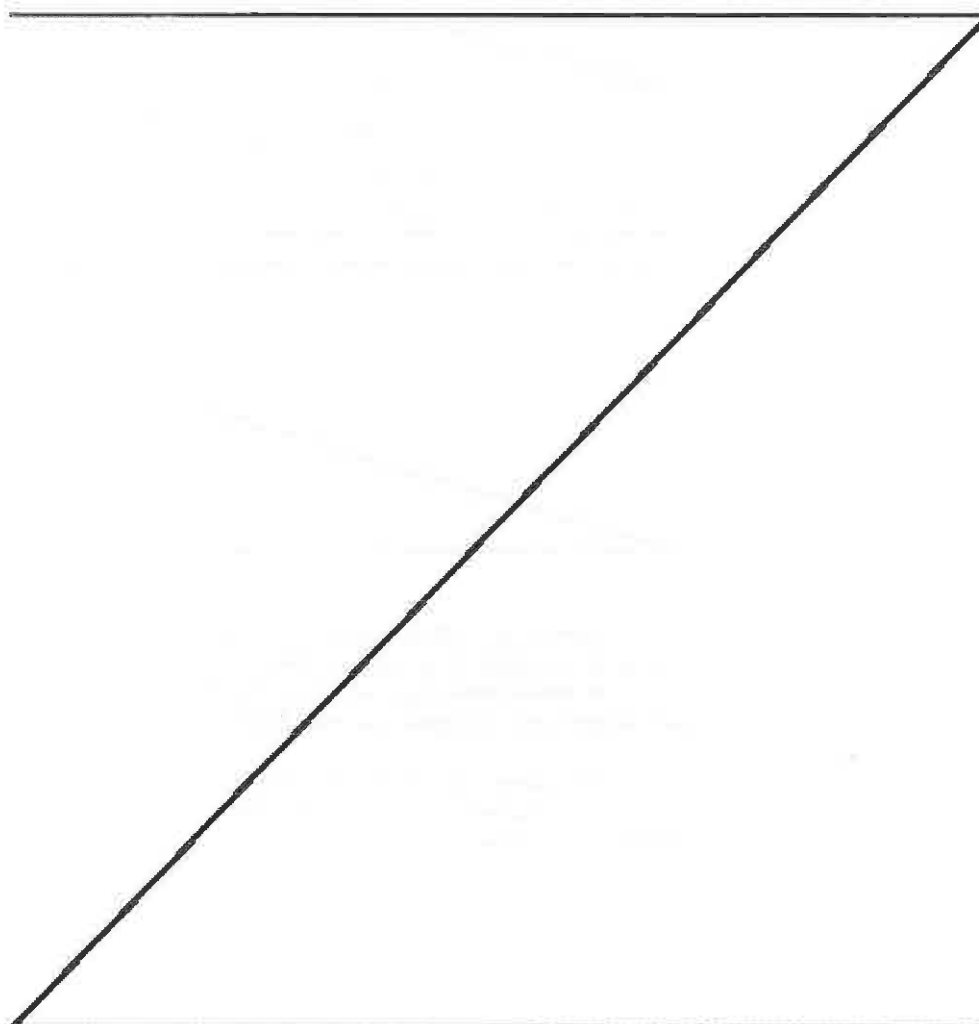
LESQUELS :

- confirment que la société n'a reçu aucune opposition et n'ont connaissance d'aucun empêchement pouvant arrêter ou suspendre l'effet de la présente donation-partage ;

- déclarent au notaire soussigné ainsi qu'aux parties, qu'ils acceptent la présente donation-partage de parts sociales et la reconnaissent opposable à la société, dispensant ainsi de la signification prévue par l'article 1690 du Code civil.

Cette donation-partage ainsi qu'il résulte des dispositions de l'article 1865 du Code civil, n'est opposable aux tiers qu'après publication des statuts modifiés au registre du commerce et des sociétés ; ce dépôt peut être effectué par voie électronique.

Cette formalité sera effectuée par le notaire soussigné.



ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives sus-indiquées.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité des valeurs attribuées et elles reconnaissent avoir été informées par le notaire des sanctions fiscales et des peines correctionnelles encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation ainsi que des conséquences civiles édictées par l'article 1202 du Code civil.

CERTIFICATION D'IDENTITE

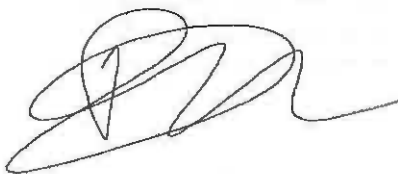
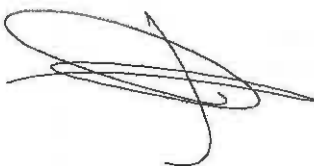
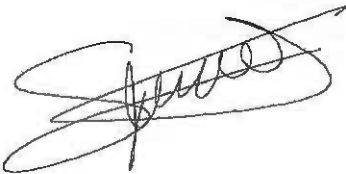
Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties, personnes physiques, dénommées dans le présent acte, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom, lui a été régulièrement justifiée.

DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en en-tête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature manuscrite sur tablette numérique.

Le notaire, qui a recueilli l'image de leur signature, a lui-même apposé sa signature manuscrite, puis signé l'acte au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.

Mme AVENET Louise agissant en qualité de représentant a signé à Chartres le 28 février 2024	
M. AVENET Pierre-Laurent a signé à Chartres le 28 février 2024	
Mme ALLARD Anne-Laure a signé à Chartres le 28 février 2024	
Mme AVENET Marie-José a signé à Chartres le 28 février 2024	
Mme PANTHOU Sophie a signé à Chartres le 28 février 2024	

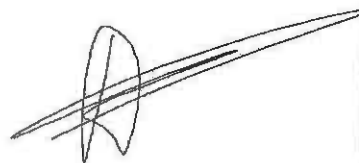
M. PANTHOU Guillaume
agissant en qualité de
représentant a signé

à Chartres
le 28 février 2024



M. ALLARD Clément a
signé

à Chartres
le 28 février 2024



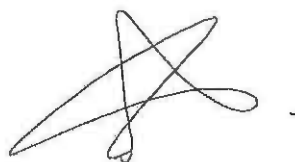
M. PANTHOU Louis a
signé

à Chartres
le 28 février 2024



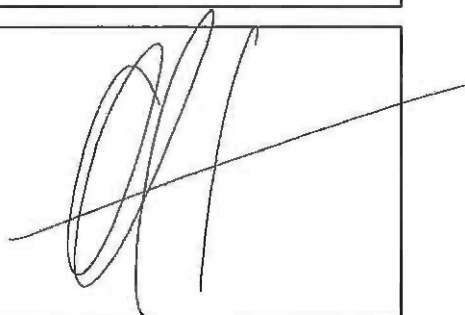
M. ALLARD stéphane
agissant en qualité de
représentant a signé

à Chartres
le 28 février 2024



et le notaire Me
REPAIN
EDOUARD-LOUIS a
signé

à Chartres
L'AN DEUX MILLE VINGT
QUATRE
LE VINGT HUIT FÉVRIER



POUR COPIE AUTHENTIQUE

Le soussigné, notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "ALTER EGO NOTAIRES ", dont le siège est à CHARTRES (Eure-et-Loir), 12 rue du Bois Merrain, titulaire d'un Office Notarial à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (Eure-et-Loir), 1 rue Emile Labiche.

Certifie la présente copie authentique établie par extrait sur 27 pages conforme à la minute sur laquelle est une mention, reproduite, indiquant le nombre de blancs bâtonnés, de mots et de lignes entières rayés nuls et de renvois approuvés.

